

CGU SHOYO

Conditions Générales d'Utilisation du service de fourniture d'un passeport numérique

DEFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes CGU auront, lorsque leurs premières lettres seront en majuscule, indépendamment de leur utilisation au singulier ou au pluriel, le sens ci-après défini :

Blockchain privée ou **chaîne de blocs**, est une technologie de stockage et de transmission d'informations. Il s'agit d'une infrastructure dont les participants sont identifiés et où chaque acteur doit respecter des règles afin de garantir la décentralisation et la pérennité du système tout en garantissant le caractère infalsifiable des données. Techniquement, il s'agit d'une base de données dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, formant ainsi une chaîne. L'ensemble est sécurisé par chiffrement.

Compte Personnel de Données : désigne le Service fourni par Shoyo et consistant en la collecte, le stockage sous forme chiffrée, et la préservation des données et documents justificatifs fournis par l'Utilisateur du compte personnel lui permettant de disposer d'un outil automatisé d'aide dans un parcours de collecte de données organisé par un Partenaire du site.

KYC : ensembles des informations devant être légalement communiquées par l'Utilisateur titulaire du Passeport conformément aux dispositions de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme et en vertu des directives MIFID II, afin de pouvoir participer à des opérations financières

Partenaire ou Utilisateur partenaire : société commerciale exploitant le Site Partenaire et utilisant les services de Shoyo

Passeport numérique : ensemble des données personnelles et documents justificatifs (tels qu'une pièce d'identité, un passeport ...) fournis par l'Utilisateur, stockées et protégées par un système de chiffrement des données

Site internet : désigne le site internet <http://www.shoyo.io> à partir duquel Shoyo propose les Services de paiement

Site partenaire : désigne le site et/ou l'application exploité par le Partenaire imposant la fourniture de données personnelles préalablement à l'établissement et/ou au cours d'une relation d'affaires

Utilisateur : désigne la personne physique ou morale Titulaire du Passeport Shoyo / Titulaire du compte de données

I- Utilisateur titulaire du passeport

1. OBJET

Les présentes CGU régissent les termes et conditions dans lesquelles Shoyo met à disposition des Utilisateurs personnes morales et physiques, préalablement enregistrées sur Shoyo, un « Passeport » numérique au nom de l'Utilisateur, l'utilisation et l'actualisation du Passeport numérique.

Shoyo permet, d'une part, grâce à un document certifié d'identifier un Utilisateur et de stocker les données et pièces justificatives de cet Utilisateur dans une blockchain et, d'autre part, grâce aux données de l'Interface de Programmation Applicative (API), de permettre le transit de ces données vers un Partenaire de Shoyo avec lequel l'Utilisateur accepte d'entrer en relation d'affaires.

Par l'interface Shoyo le Partenaire, peut envoyer à l'Utilisateur, un questionnaire KYC, que l'Utilisateur est chargé de remplir dans la mesure où il souhaite entrer en relation d'affaires avec le Partenaire. Les réponses fournies par l'Utilisateur sont alors stockées dans la blockchain et protégées par un système de chiffrement. Les réponses fournies par l'Utilisateur, à l'occasion d'un questionnaire KYC et enregistrées, permettent ensuite à cet Utilisateur de ne pas avoir à répondre aux mêmes types de questions qui pourraient lui être posées par d'autres Partenaires, à l'occasion d'un nouveau questionnaire KYC.

L'Utilisateur, Titulaire du Passeport, est invité à les lire attentivement avant de les accepter. Toute acceptation des présentes CGU entraîne acceptation de plein droit au traitement des données à caractère personnel par Shoyo.

2. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes CGU s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'utilisation des services et outils technologiques mis à disposition de l'Utilisateur par l'interface Shoyo.

Cet outil permet à l'Utilisateur de s'inscrire sur le site internet « <https://www.shoyo.io/> » en indiquant plusieurs informations personnelles, tel qu'un identifiant, un mot de passe, des données et documents justificatifs liées à l'identité, afin de pouvoir recevoir des questionnaires KYC, lui permettant l'entrée ou la poursuite d'une relation d'affaires avec des Partenaires de Shoyo.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le site Shoyo et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces CGU peuvent faire l'objet de modifications ultérieures qui seront opposables aux Utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne, et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement qu'à condition de l'envoi d'une information par voie de mail de ce changement et en l'absence de contestation, sous un délai d'un mois calendaire.

3. OUVERTURE DU PASSEPORT SHOYO

L'Utilisateur est tenu de satisfaire la procédure d'ouverture du Passeport ci-après décrite :

3.1 Déclarations préalables de l'Utilisateur

L'Utilisateur, personne morale ou physique majeure capable, déclare expressément avoir la capacité et/ou avoir reçu les autorisations requises pour utiliser les Services fournis par Shoyo et garantit Shoyo contre toute responsabilité pouvant résulter pour elle d'une fausse déclaration.

L'utilisateur déclare agir pour son compte et utiliser les services fournis par Shoyo de bonne foi, à des fins licites et dans le respect des dispositions des présentes CGU.

L'Utilisateur personne physique déclare être résident en France ou dans l'Espace Economique Européen.

Shoyo se garde la possibilité d'étudier et de refuser la demande d'ouverture d'un Passeport numérique.

3.2. Transmission des Données personnelles par l'Utilisateur

Shoyo informe l'Utilisateur que n'étant pas partie aux éventuelles relations d'affaires entre les Partenaires et les Utilisateurs, il ne saurait garantir que l'ouverture d'un Passeport Shoyo conduise à l'établissement d'une relation d'affaires avec des Partenaires. Ces derniers conservent toute latitude pour décider des Utilisateurs avec lesquels ils souhaitent entrer en relation d'affaires de même que, conformément à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ils ont l'entière maîtrise quant à la sélection des personnes avec lesquelles ils souhaitent contracter.

Shoyo n'étant que l'outil permettant d'identifier et faire transiter des données et documents justificatif, il ne se substitue pas au Partenaire s'agissant de la validation des documents fournis.

Chacun des Partenaires de Shoyo est libre de déterminer les informations qu'il juge nécessaire à l'entrée en relation d'affaires et reste libre d'effectuer les vérifications utiles au respect de ses obligations légales y compris en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Shoyo ne peut être tenu responsable du bon accomplissement par les Partenaires de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de même qu'il ne peut être tenu responsable des propositions d'investissement faites par les Partenaires qui pourraient être jugées ultérieurement inadaptées au profil de l'Utilisateur. De même, Shoyo ne peut être tenu responsable de l'acceptation ou du refus d'un Partenaire d'entrée ou non en relation d'affaires avec l'Utilisateur.

3.3 Acceptation de l'ouverture d'un Passeport numérique

Shoyo peut refuser d'ouvrir un Compte de données personnelles pour tout motif, sans avoir à justifier sa décision. Celle-ci ne donnera lieu à aucun dommage et intérêt.

Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite de son représentant légal, le mineur de dix-huit 18 ans peut ouvrir un Passeport Shoyo.

A cet effet, les documents d'identification requis seront ceux du représentant légal ayant donné son autorisation expresse et écrite, du mineur ainsi qu'un document attestant du pouvoir (livret de famille, décision de justice conférant le pouvoir de représentation).

4. LES DONNEES DU PASSEPORT NUMERIQUE

4.1. Alimentation du Passeport numérique par le Titulaire

L'Utilisateur fournit à l'ouverture du Passeport, toutes les données et documents justificatifs relatifs à son identification c'est-à-dire :

- Pour les personnes physiques : les noms, prénoms, date de naissance, adresses postale et mails, et numéro de téléphone ainsi que les justificatifs afférents.
- Pour les personnes morales : la dénomination sociale, le numéro d'immatriculation au RCS, l'adresse du siège social, l'adresse mail et le numéro de téléphone, la liste des bénéficiaires effectifs ainsi que les justificatifs afférents,

L'Utilisateur fournit par la suite, au gré des demandes effectuées et des questionnaires KYC établis par les Partenaires, un certain nombre d'informations relatives notamment à sa situation familiale, patrimoniale, à ses connaissances, objectifs et préférences en matière d'investissement.

L'Utilisateur est seul responsable de l'authenticité et de la fiabilité des données et documents justificatifs qu'il fournit, de leur actualisation notamment au regard de sa situation familiale, de l'origine de ses revenus ou encore de ses objectifs et compétences en matière d'investissement.

Les identifiants et mots de passe de l'Utilisateur permettant d'accéder au service proposé par Shoyo sont strictement confidentiels. L'Utilisateur s'engage à conserver la confidentialité de ces codes et s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit. L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de ces codes et de l'accès à Shoyo, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne pourrait lui être imputée. Toute utilisation frauduleuse de ces codes dont aurait connaissance l'Utilisateur doit immédiatement être notifiée par écrit à Shoyo.

En cas de non-respect des présentes CGU par l'Utilisateur, Shoyo se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive ses accès, en suspendant ou en résiliant sans préavis ni indemnité.

4.2. La libre détermination des informations partagées avec les Partenaires du Site

L'Utilisateur du Passeport est libre de déterminer la nature et la quantité des données qui sont accessibles aux différents Partenaires du Site. Il a la faculté, à la fin de chacun des questionnaires fournis par un des Partenaires, et avant leur communication à ce même

Partenaire, de modifier et/ou d'actualiser la nature des informations tout autant que la possibilité d'accepter ou de refuser leur partage.

L'Utilisateur garde à l'esprit que la fourniture des données personnelles, que les différents Partenaires de Shoyo sont amenés à exiger, conditionne la possibilité d'entrée en relation d'affaires avec eux, et que la fourniture de ces informations a pour finalité de permettre aux Partenaires de remplir leurs obligations au regard des dispositions légales de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi qu'au regard de l'obligation de fourniture d'un conseil adapté au profil du souscripteur potentiel.

5. DUREE DU SERVICE ET DATE D'EFFET

Le Service entre en vigueur au moment de l'acceptation des présentes par l'Utilisateur et ce pour une durée indéterminée.

6. RECLAMATIONS

Les réclamations qui portent sur les relations entre deux Utilisateurs ou entre les Utilisateurs et des tiers ne sont pas recevables auprès de Shoyo. Seules celles qui portent sur l'absence ou la mauvaise exécution du Service par Shoyo sont visées par cet article.

Les réclamations (droit d'accès, contestation, droits d'opposition, droit de rectification, droit à l'effacement) peuvent être exercées gratuitement sur demande adressée à Shoyo par courrier électronique à l'adresse email suivante : <https://www.shoyo.io/Contact>

Ou à l'adresse suivante : 2 place de la Bourse, 33 000 Bordeaux.

Toute contestation ou requête relative à :

- Une information communiquée par Shoyo en application des CGU ;
- Une erreur dans l'exécution des services de collecte ou stockage ou de protection par chiffrement des données ;
- Une erreur dans la transmission des données à un Partenaire du site ;

Doit être notifiée à Shoyo par l'Utilisateur dans les plus brefs délais, à compter du jour où l'Utilisateur en a eu connaissance, ou est présumé en avoir eu connaissance.

Les réclamations seront traitées dans les plus brefs délais et en tout état de cause d'un délai maximal de deux mois à compter de leur réception.

7. FRAIS

En contrepartie de la fourniture du Service à l'Utilisateur, Shoyo percevra une rémunération dont le montant et les conditions sont fixées entre le Partenaire et Shoyo.

Shoyo informe l'Utilisateur que le Partenaire prend en charge l'ensemble des frais relatifs à la fourniture du Service Shoyo

8. SECURITE /PROTECTION DES DONNEES COLLECTEES

8.1. Confidentialité /Sécurisation des informations collectées

Les informations figurant sur le Compte Personnel de données sont protégées par anonymisation au moyen d'un chiffrement. L'Utilisateur du compte se voit attribuer un identifiant à l'ouverture du Compte Personnel de données.

Les données présentes dans le Compte personnel du Titulaire sont accessibles, à tout moment, au Titulaire du Compte Personnel de données. Ce dernier est seul habilité à décider à quel destinataire les informations figurant dans son Compte personnel de données peuvent être communiquées, la nature et le nombre d'informations qu'il souhaite communiquer au Partenaire du site.

8.2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données du Parlement européen du 14 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, Shoyo informe le Titulaire :

- Identification du Responsable du traitement : Antoine Dubas

Shoyo Happy-Capital, 2 Place de la Bourse, 33 000 Bordeaux, tel. 0972873786

- Délégué à la protection des données : Antoine Dubas

Le Titulaire pourra joindre le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : <https://www.shoyo.io/Contact>

A l'attention d'Antoine Dubas, Shoyo, 2 place de la Bourse, 33000 Bordeaux

8.3 Interruption du Service :

Shoyo s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un service permanent. Shoyo ne garantit toutefois pas un service ininterrompu. En conséquence, Shoyo ne pourra pas être tenu responsable du retard et/ou de la non-accessibilité totale ou partielle au Service, dès lors qu'ils résultent de facteurs échappant au contrôle de Shoyo.

Le Titulaire du passeport est informé que Shoyo peut interrompre, occasionnellement, l'accès à tout ou partie du Service pour permettre les réparations, maintenances, ajouts de fonctionnalité :

- En cas de suspicion de tentative de piratage, de détournement de Compte ou tout autre risque d'atteinte ;
- Sur demandes ou instructions émanant de personnes ou autorités compétentes habilitées.

9. SORT DU COMPTE PERSONNEL DE DONNEES EN CAS DE DECES

En cas de décès du Titulaire du Compte Personnel de données, Shoyo doit être avisé le plus rapidement possible par les ayants droits ou leur mandataire. Si cet avis est donné verbalement, il doit être confirmé par un acte de décès dressé par l'état civil accompagné d'une demande de communication, émanant des ayants droits ou du notaire, des Partenaires avec lesquels le défunt était en relation d'affaire. Une fois cet état civil reçu, Shoyo envoie, dans les meilleurs délais, la liste et les coordonnées des Partenaires avec lesquels le défunt était en relation contractuel.

10. FIN DU SERVICE PROPOSE PAR SHOYO

10.1 Résiliation par la volonté de l'Utilisateur

L'Utilisateur dispose, à condition de respecter un délai de prévenance et de préavis de 1 mois, d'un droit de mettre fin à l'Utilisation du Service proposé par Shoyo. Pour ce faire, il lui suffit d'informer Shoyo de sa volonté de ne plus bénéficier du Service par lettre recommandée avec accusé de réception. A compter de la réception, la résiliation devient effective sous un délai de 15 jours calendaires.

Une fois la résiliation effective, les données personnelles de l'Utilisateur sont conservées sous forme anonymisée dans la blockchain pendant une durée ne pouvant excéder les cinq années de conservation rendues obligatoires par les dispositions légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce délai court à compter de la date de la dernière communication des données à un Partenaire Shoyo.

10.2. Utilisation loyale du service

L'Utilisateur s'engage à utiliser le service de manière loyale, et notamment à ne pas le détourner de sa fonction et des finalités pour lesquelles il a été constitué. Shoyo étant protégé par le dépôt de brevet, l'Utilisateur s'engage à ne pas le plagier ou tenter de le plagier

Toute contravention aux présentes CGU ou à l'utilisation déloyale du service expose l'Utilisateur à une interdiction d'utiliser le service ainsi qu'à des poursuites judiciaires. Cette interdiction sera notifiée à l'Utilisateur par Shoyo par Lettre recommandée avec Accusé de Réception et exposera les motifs pour lesquels l'Utilisateur est banni.

11. LITIGE :

Tout litige survenant à l'occasion de l'application des présentes CGU, et de manière générale, tout litige survenant entre un Utilisateur et la plateforme Shoyo relève, à titre exclusif, de la compétence des tribunaux de Bordeaux.

II- Utilisateur Partenaire

1. OBJET

Les présentes CGU établissent un contrat de concession d'une licence d'utilisation, permettant à l'Utilisateur partenaire de profiter des services proposés par Shoyo.

Shoyo développe et commercialise une interface paramétrable permettant au Partenaire, d'une part, de créer des questionnaires KYC, qu'il s'agisse de questionnaires LCB-FT ou Mifid, et de le transmettre à tout Titulaire d'un Passeport numérique, préalablement enregistrés sur Shoyo, et ayant accepté les conditions générales d'utilisation (CGU) du Service.

Le service permet la collecte des informations et pièces justificatives en vue de la détermination des profils des Utilisateurs ainsi que le traitement des statuts des KYC reçus.

En aucun cas les droits de propriété intellectuelle ne sont cédés à l'Utilisateur partenaire.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'utilisation des services et outils technologiques mis à disposition de l'Utilisateur partenaire par l'interface Shoyo.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le site Shoyo et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces CGU peuvent faire l'objet de modifications ultérieures qui seront opposables aux Utilisateurs partenaires du site à compter de leur mise en ligne, et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement, qu'à condition d'une information par voie de mail de ce changement et en l'absence de contestation sous un délai d'un mois calendaire.

3. DUREE

L'Utilisation du service Shoyo est conditionnée par l'existence d'un contrat de concession de licence d'utilisation, conclu entre Shoyo et le Partenaire. Ce dernier est libre d'utiliser le service tant que dure le contrat.

4. CONFIDENTIALITE

L'Utilisateur partenaire et Shoyo s'engagent à conserver le secret sur les informations confidentielles recueillies entre eux, et dont ils ont eu connaissance du fait ou à l'occasion de l'Utilisation du service Shoyo.

Chaque Partie autorise l'autre à communiquer directement avec ses clients ou utilisateurs, dans le cadre de toute amélioration ou modification du service ou dans le cadre d'une information nécessaire au bon usage du service.

La présente obligation de confidentialité est souscrite pour la durée du contrat de concession de licence d'utilisation, et se poursuit au-delà de sa cessation pour quelque cause que ce soit, pour une durée de cinq années ou plus tôt dans le cas où ces informations seraient rendues publiques ou devenues sans objet.

5. FRAIS

Shoyo percevra une rémunération dont le montant et les conditions sont fixées entre l'Utilisateur partenaire et Shoyo.

L'Utilisateur partenaire supportera l'ensemble des frais relatifs à la fourniture du Service Shoyo, et notamment des frais correspondants au nombre de KYC créés. Ce paiement des KYC est mensuel et se trouve régi par les conditions prévues au sein du contrat de concession de licence d'utilisation. Shoyo transmettra tous les mois une facture récapitulative avec le nombre d'enregistrement que l'Utilisateur partenaire devra régler.

Également, l'Utilisateur partenaire pourra être soumis à des frais d'utilisation de la licence Shoyo, dont le montant sera déterminé au sein du contrat de concession de licence d'utilisation.

6. RESPONSABILITE

Shoyo n'est en aucun cas parti à la relation d'affaire, sauf à la tentative de nouer une relation d'affaires entre le Partenaire et l'Utilisateur de l'application Shoyo. Il demeure tiers aux relations nouées entre les deux Utilisateurs de la plateforme.

L'Utilisateur partenaire de Shoyo est seul responsable du respect des obligations incombant à tout organisme financier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme ou en matière de fourniture d'un conseil adapté au profil de chaque client ou client potentiel.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le service de manière loyale, et notamment à ne pas le détourner de sa fonction et des finalités pour lesquelles il a été constitué. Shoyo étant protégé par le dépôt de brevet, l'Utilisateur partenaire s'engage à ne pas le plagier ou tenter de le plagier.

Toute contravention aux présentes CGU ou à l'utilisation déloyale du service expose l'Utilisateur partenaire à une interdiction d'utiliser le service ainsi qu'à des poursuites judiciaires. Cette interdiction sera notifiée à l'Utilisateur par Shoyo par Lettre recommandée avec Accusé de Réception, et exposera les motifs pour lesquels l'Utilisateur est banni.

Shoyo s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour mettre le service à disposition de l'Utilisateur partenaire, avec les meilleurs soins et dans les meilleurs délais. A défaut, sa responsabilité serait engagée.

En revanche, Shoyo se décharge de toute responsabilité en cas de piratage, d'incident générant une interruption d'utilisation du Service, lorsque ceux-ci sont indépendants du fonctionnement de l'interface proposée par Shoyo.

7. RESILIATION

7.1 Résiliation par la volonté commune des Parties

L'Utilisateur partenaire et Shoyo peuvent décider de mettre fin, par leur commune volonté, à l'Utilisation des services proposés par Shoyo, sans pénalité.

Une fois la résiliation effective, les données personnelles de l'Utilisateur partenaire sont conservées sous forme anonymisée dans la blockchain pendant une durée ne pouvant excéder

les cinq années de conservation rendues obligatoires par les dispositions légales, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce délai court à compter de la date de la dernière communication des données à un Partenaire Shoyo.

7.2 Résiliation par la volonté d'une des deux Parties

L'Utilisateur partenaire peut décider unilatéralement de mettre fin à l'Utilisation des services proposés par Shoyo, pour cause d'inexécution ou de mauvaise exécution des engagements de Shoyo, et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours ouvrés.

Le droit de résiliation unilatérale aux torts de l'Utilisateur partenaire pourra également être exercé par Shoyo, dès lors que ce dernier constate une violation des termes des conditions générales d'utilisation et une violation de ses droits de propriété intellectuelle.

De même le contrat sera résilié automatiquement après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 15 jours, dès lors que l'Utilisateur partenaire est engagé dans une opération de fusion-acquisition, scission, ou perte de contrôle de sa société.

Dès lors que la résiliation est effective, les données personnelles de l'Utilisateur partenaire seront conservées dans les mêmes conditions qu'énonçait précédemment, au 7.1.

7.3 Résiliation par l'effet de la résolution du contrat de concession de licence d'utilisation

En cas de résolution du contrat de concession de licence d'utilisation, conclu entre Shoyo et l'Utilisateur partenaire, dans les conditions prévues par ledit contrat, les CGU seront résiliés de plein droit entre les deux parties.

8. RECLAMATIONS

Les réclamations (droit d'accès, contestation, droits d'opposition, droit de rectification, droit à l'effacement) peuvent être exercées gratuitement sur demande adressée à Shoyo par courrier électronique à l'adresse email suivante : <https://www.shoyo.io/Contact>

Ou à l'adresse suivante : 2 place de la Bourse, 33 000 Bordeaux.

Toute contestation ou requête relative notamment à :

- Une information communiquée par Shoyo en application des CGU ;
- Une erreur dans l'exécution des services de collecte ou d'encapsulation ou de protection par chiffrement des données ;

- Une erreur dans la transmission des données à un Partenaire du site ;

Doit être notifiée à Shoyo par l'Utilisateur partenaire dans les plus brefs délais, à compter du jour où le l'Utilisateur partenaire en a eu connaissance.

Les réclamations seront traitées deux mois maximum à compter de leur réception.

9. RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du Parlement européen du 14 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, Shoyo informe le Titulaire :

- Identification du Responsable du traitement : Antoine Dubas

Shoyo Happy-Capital, 2 Place de la Bourse, 33 000 Bordeaux, tel. 0972873786

- Délégué à la protection des données : Antoine Dubas

Le Titulaire pourra joindre le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : <https://www.shoyo.io/Contact>

A l'attention d'Antoine Dubas, Shoyo, 2 place de la Bourse, 33000 Bordeaux

10. LITIGE

Tout litige survenu à l'occasion de l'application des présentes CGU, et de manière générale, tout litige survenu entre un Utilisateur et la plateforme Shoyo relève, à titre exclusif, de la compétence des tribunaux de Bordeaux.